ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges

TFAD

Comores

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2024-08-21

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut
Notification des désignations des catégories A,B,C			22 février 2018	Oui
A - 55.5%	B - 10.1%	C - 34.5%	**Not yet notified** - 0.0%	
Notification des dates indicatives de la Categorie B			22 février 2018	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie B			22 février 2020	Oui
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2021	Oui
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2022	Oui
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2019	Oui
Notification des arrangements conclus pour la fourniture d'assistance technique			22 février 2021	Non
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2022	Non

Notifications de transparence			
Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 21 août 2024	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2029	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui

Renseignements sur l'assistance	
Notified Art. 22.3	Oui

Légendes: Oui Notification présentée Non Notification due Non Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 21 août 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 21 août 2024
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 21 août 2024
1.4	Notification	A		au plus tard le 21 août 2024
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
2.2	Consultations	B E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
3	Décisions anticipées	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
4	Procédures de recours ou de réexamen	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 21 août 2024
5.2	Rétention	B E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
5.3	Procédures d'essai	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.1	Prétraitement avant arrivée	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.2	Paiement par voie électronique	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.3	Séparation de la mainlevée	B E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 21 août 2024
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 21 août 2024
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.7	Opérateurs agréés	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.8	Envois accélérés	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 21 août 2024
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 21 août 2024
10.1	Formalités	A		au plus tard le 21 août 2024
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 21 août 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 21 août 2024

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
10.4	Guichet unique	C E	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2029
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 21 août 2024
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 21 août 2024
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 21 août 2024
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 21 août 2024
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
11	Transit	A		au plus tard le 21 août 2024
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 21 août 2024

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/COM/4	2026-07-22	Extension of implementation dates

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/COM/2	2025-02-26	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/COM/3	2025-02-26	Article 22.3
G/TFA/N/COM/1	2025-02-14	Categories A, B, C notification

Information détaillée sur l'assistance technique

3 Décisions anticipées

C

3.1
3.2 (a), (b)
3.3
3.4
3.5
3.6 (a), (b), (c)
3.7
3.8
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Besoin de l'assistance technique et financière pour former les acteurs sur l'application des décisions anticipées

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*

4.1 (a), (b)
4.2
4.3
4.4 (a), (b), paragraph
4.5
4.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Besoin de l'assistance technique et financière pour la mise en place de la Commission de conciliation et d'expertise douanière,
-Formations des membres de la commission,
-Sensibilisation et formation à tous les acteurs sur les procédures de recours ou de réexamen

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- un logiciel spécialisé pour le nouveau laboratoire
- Mise en place d'un système de contrôles renforcés et informatisé à l'Import et l'export - Mise en place d'un système d'alerte rapide à l'importation - Appui à l'accréditation des laboratoires d'essai
- Laboratoire pour les technologies relatives aux produits alimentaires auprès de l'INRAP - Modernisation des laboratoires pour la santé animale, notamment l'infrastructure et les équipements auprès de l'IMRAP - Fourniture d'équipements pour les essais de produits alimentaires rapides et d'éléments utilisables pour la prise de décisions sur le terrain, en ce qui concerne la mainlevée pour les cargaisons de produits alimentaires auprès de l'INRAP d - Renforcement des installations de diagnostic concernant les parasites et les maladies auprès de l'INRAP
- Sensibilisations de toutes les parties prenantes sur les procédures et règlementations relatives aux procédures d'essai

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Sensibilisation*

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Recrutement d'un consultant pour une étude de simulation relative à l'application des redevances et impositions sur les services rendus,
- Réalisation d'une visite d'expérience dans un pays qui applique les redevances et impositions sur le service rendus

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Recrutement d'un consultant pour une étude de simulation relative à l'application des redevances et impositions sur les services rendus,
- Réalisation d'une visite d'expérience dans un pays qui applique les redevances et impositions sur le service rendus

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

C

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation des acteurs stratégiques en matière du traitement avant arrivée,
- Appui pour le développement d'un logiciel du Système d'information pour les acteurs sur le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises,
- Dotation de matériels NTIC nécessaire pour de chaque autorité compétente aux frontières,
- Mise en réseau des autorités aux frontières avec le Système d'information douanière

Étiquettes: *Technologies de l’information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*

C

7.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

-Mise en place de la réglementation nécessaire entre la douane et les banques
-Formations des techniciens et agents des douanes

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

C

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Engager un consultant pour la réalisation des temps moyens nécessaires à la mainlevée
- Responsabiliser et former un personnel sur ces études

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

C

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation à tous les acteurs sur les conditions de l'agrément l'OEA

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

C

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h)
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation des agents aux frontières et des opérateurs sur les procédures des envois accélérées

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Mise en place d'un mécanisme d'échange et de coopération entre les institutions concernées

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

10.4 Guichet unique

C

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2029

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Mise en place d'un guichet unique complet et fonctionnel
- Disposer d'un guichet unique électronique

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Légendes

C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	E	Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 22 novembre 2026
Mis à jour le 31 juillet 2026

2026 © TFAD - http://www.tfadatabase.org